Circonscriptions électorales

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est ravi que le bill ne fasse mention ni du Sénat ni des sénateurs. On devrait en faire mention, selon moi, car un des côtés scandaleux de la représentation dans notre pays, c'est que la Colombie-Britannique n'a que six sénateurs, soit le même nombre que lors de son entrée dans la Confédération. Aucune augmentation de ce côté. Bien que le nombre des sénateurs comporte également pour certaines provinces un minimum en deçà duquel le chiffre de la représentation au Parlement fédéral ne saurait s'établir, le Sénat joue sûrement un rôle très utile.

Si le bill à l'étude ne fait nullement mention du Sénat, j'ai l'impression que certaines provinces vont le regretter. Il ne semble que le député de Winnipeg-Nord-Centre, dont nous connaissons le talent, l'érudition, l'expérience et la sagesse, devrait proposer des moyens de réformer cet organisme plutôt que de le supprimer allégrement, car en ce qui concerne la représentation de l'Ouest, nous ne tenons pas à perdre six sénateurs, et nous en compterions volontiers beaucoup plus.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous y gagnerions en perdant tout le bataclan!

M. Johnston: Je ne saurais donner raison au député, car, pour moi, le Sénat peut jouer un rôle utile. Nous devrions examiner ce rôle, afin de pouvoir continuer à compter les sénateurs parmi nos représentants, étant donné surtout que la Colombie-Britannique et les provinces de l'Ouest sont honteusement désavantagées sur le plan de la représentation.

On pourrait remédier facilement à quelques-uns des problèmes qui se posent à l'autre endroit, et l'un des remèdes le plus rapides et les plus simples consisterait à permettre aux provinces de désigner au moins la moitié de leurs sénateurs. L'autre endroit bénéficierait merveilleusement selon moi, d'une telle initiative.

Il y a une chose à ne pas oublier lorsqu'il est question de l'accroissement démographique, c'est qu'il y a toujours un décalage dans le remaniement électoral, et nous en avons encore une fois la preuve. Le recensement s'effectue durant les années dont le chiffre se termine par un, 1961, 1971 etc. mais la nouvelle répartition des sièges se fait rarement avant la moitié de la décennie qui suit le recensement. Une province dont l'accroissement démographique est considérable doit donc subir une ou deux élections avant que le changement ne s'effectue; c'est alors que survient un nouveau recensement, puis un nouveau décalage.

D'autre part, ce délai profite bien entendu aux provinces dont la population diminue ou s'accroît lentement. Pour celle dont la croissance est la plus rapide, la perte est importante. C'est encore un autre point dont il faudra tenir compte en étudiant les chiffres pour la Colombie-Britannique, et ils ne sont pas particulièrement généreux.

Il y a bien des raisons de s'opposer à ce bill, et le parti que je représente s'y oppose, non simplement pour l'amour de la Colombie-Britannique, mais pour toute une gamme d'autres raisons, dont certaines ont déjà été mentionnées. L'une d'elles est l'augmentation extrêmement rapide que prévoit le bill du nombre de membres de cette assemblée qui pourrait très vite en compter plus de 300. Je m'attends certes à ce que bon nombre d'entre nous y soient encore, si la proposition est acceptée, pour voir le jour où le Parlement du Canada comptera plus de 300 membres, et peutêtre davantage.

J'aimerais concentrer mes remarques sur des domaines qui touchent la province que je représente. Il faut considérer les facteurs géographiques dans une province comme la Colombie-Britannique; c'est la plus montagneuse de toutes et elle compte de vastes régions qui figurent à peine encore sur les cartes. En raison des difficultés que présentent les liens de communications avec d'autres secteurs et avec les vallées où vivent les résidents ils ont acquis leur propre caractère distinctif. Si l'on en réunit un trop grand nombre en une seule circonscription, on se retrouve avec une circonscription très difficile à desservir pour qui que ce soit.

J'ai l'impression qu'on s'oppose à ce bill des deux côtés de la Chambre et chez tous les partis qui comptent des représentants de la Colombie-Britannique. Je trouverais étrange que les députés de Skeena (M^{me} Campagnolo), de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), de Comox-Alberni (M. Anderson) ou de Coast Chilcotin (M. Pearsall) trouvent beaucoup de raisons d'appuyer ce bill. Je me rends compte qu'ils ne sont pas tous ici ce soir, mais je suis certain qu'ils doivent s'intéresser à ce bill parce qu'ils représentent tous de très grandes circonscriptions qui connaissent toutes les problèmes de transport et de communication que j'ai mentionnés.

La ville de Kamloops se trouve dans une région dont la croissance est extrêmement rapide. Il se peut que d'ici les prochaines élections, sinon d'ici à ce que le remaniement soit terminé, cette ville à elle seule ait droit à être représentée par un député sans compter le vaste arrière-pays qui l'entoure. La circonscription de Skeena, qui est plus vaste que beaucoup de provinces canadiennes, connaîtra probablement aussi un développement spectaculaire et son représentant sait ce que je dis lorsque je parle du retard provoqué par la nouvelle répartition électorale.

Si l'on s'en tient strictement au tableau mathématique qui nous est présenté, on pourrait être enclin à sympathiser avec les grandes provinces de l'Ontario et du Québec et on pourrait reconnaître que la formule en vertu de laquelle leur population moyenne par circonscription est plus élevée est tout de même modérée si l'on ignorait que c'est la Colombie-Britannique, qui a le chiffre le plus élevé surtout lorsque celle-ci passera dans la catégorie des provinces très peuplées, selon le tableau donné dans le bill à l'étude.

J'estime que nous devrions procéder avec une extrême prudence à cet égard, car il faut nous rappeler que la colonne importante dans le tableau des chiffres est celle qui indique la représentation en vertu des règles actuelles. Cette colonne montre qu'en vertu des règles actuelles le nombre des députés de la Colombie-Britannique passerait de 23 à 26. Lorsque le comité des privilèges et des élections a étudié cette question au cours de la dernière législature, je n'étais pas député—presque, mais pas tout à fait. Je le déplore encore plus vivement aujourd'hui parce que j'aurais certainement aimé siéger ici lorsqu'on a abordé les discussions initiales sur la formule de fusion.

• (2020

La recommandation propose 27 sièges pour la Colombie-Britannique, alors que pendant l'étude au comité, il était question de 26 sièges. Entre les deux étapes, on semble avoir ajouté un siège, sans doute pour prévenir les critiques de certains députés de la Colombie-Britannique de ce côté-là de la Chambre qui songent à leur avenir.